



Département de la Drôme Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20241017-DEL_17_17102024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 11/10/2024
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance : Chantal AUBERY
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		Étienne LATIL	
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Étienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9	2			

Objet : proposition d'achat d'une sculpture de voutour en bois

Monsieur le Maire présente un courrier de Monsieur Thierry MARTIN, artiste sculpteur à Rémuzat et proposant une sculpture de voutour en bois.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la réponse à apporter à M. MARTIN.

1) Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce contre l'achat de cette sculpture dans l'immédiat et en étant seul financeur.

Résultat du vote : pour 2, contre : 5, abstention 4

2) Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attendre l'aménagement extérieur devant la maison des voutours et de voir qui d'autre participerait au financement. Cette décision fera l'objet d'une délibération lors du projet d'aménagement paysager.

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Chantal AUBERY



Le Maire
Olivier SALIN